

La concertation municipale scolaire : une architecture à inventer

Municipal-School Dialogue: An Architecture to be Found

La concertación municipal escolar: una arquitectura a inventar

Yves Léveillé

Volume 40, numéro 4, octobre–décembre 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033501ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033501ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Les municipalités et les commissions scolaires collaborent dans plusieurs champs d'activités en vue d'offrir à la population les meilleurs services possibles. En matière de bibliothèque, la concertation est à inventer. Le texte propose une perspective de consolidation des acquis dans l'espoir d'implanter un solide réseau de bibliothèques au Québec.

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Léveillé, Y. (1994). La concertation municipale scolaire : une architecture à inventer. *Documentation et bibliothèques*, 40(4), 247–248.
<https://doi.org/10.7202/1033501ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La concertation municipale scolaire : une architecture à inventer

Yves Léveillé

Coordonnateur du Bureau des ressources documentaires

Direction générale des ressources didactiques, Ministère de l'éducation du Québec

Les municipalités et les commissions scolaires collaborent dans plusieurs champs d'activités en vue d'offrir à la population les meilleurs services possibles. En matière de bibliothèque, la concertation est à inventer. Le texte propose une perspective de consolidation des acquis dans l'espoir d'implanter un solide réseau de bibliothèques au Québec.

Municipal-School Dialogue : An Architecture to be Found

Municipalities and school boards collaborate in several areas of activity in order to offer the best possible services to the population. As for the library, dialogue has yet to be created. This article offers a vision based on the solidification of the positive experiences in the hope of establishing a strong library network in Québec.

La concertation scolaire municipale n'est pas un phénomène nouveau. Depuis plus de vingt ans en effet, il existe au Québec une volonté manifeste de la part des municipalités et des commissions scolaires de mettre en commun certaines de leurs ressources dans le but de faciliter la réalisation de leur mission respective en matière de loisir, d'éducation et de soutien au développement communautaire¹.

En matière de bibliothèque, la collaboration entre les municipalités et les commissions scolaires et leurs écoles a toujours paru difficile, complexe, irréalisable et, pour plusieurs professionnels, non souhaitable. Pourtant, au-delà des considérations politiques et économiques, il y a là un vaste champ possible de collaboration au plan professionnel afin de réaliser la mission de base de la bibliothèque, soit l'information, l'éducation, la culture et le loisir. Certes, dans chaque secteur il y a une problématique différente du développement, du financement, de l'actualisation de la mission et du rôle du personnel qui y travaille. Ces différences devraient être mises à contribution pour renforcer la présence de la bibliothèque, peu importe son secteur d'activités (primaire, secon-

daire, municipal, collégial, universitaire, national) auprès des citoyennes et citoyens du Québec.

Les membres du comité mixte sur la collaboration entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires culturelles² en matière de bibliothèques, dont le rapport a été remis aux autorités en mars 1992, proposent la vision suivante :

... les membres du Comité conviennent unanimement qu'il est fondamental que les bibliothèques municipales et les bibliothèques scolaires existent et se développent de manière indépendante et autonome afin de garder leur spécificité au regard du rôle distinct qu'elles doivent remplir auprès de leur clientèle. Ils affirment aussi que ce développement parallèle ne doit pas se faire sous l'angle de la concurrence mais sous celui de la complémentarité, supportée par des projets de concertation³.

Cette perspective se heurte aux opinions de ceux et celles qui tentent de disqualifier une organisation par rapport à l'autre en vue de justifier, à tout prix, l'existence et l'importance de leur propre organisation.

La concertación municipal escolar : una arquitectura a inventar

Las municipalidades y las comisiones escolares colaboran en muchos campos de actividades con el propósito de ofrecer a la población los mejores servicios posibles. En cuanto a la biblioteca, la concertación está por inventar. El texto propone una perspectiva de consolidación de las experiencias con la esperanza de establecer una red sólida de bibliotecas en la provincia de Quebec.

À titre d'exemple, certains croient que la bibliothèque de l'école est un sous-produit de la bibliothèque municipale, donc limitée, et d'autres affirment que la bibliothèque municipale n'existe que pour prêter des livres, donc un simple comptoir de prêts. L'idée de la concertation entre les commissions scolaires et les municipalités est souvent nourrie de préjugés et d'idées reçues qui freinent les initiatives et font échouer des projets mis de l'avant par des gens compétents et de bonne volonté. On pourrait facilement multiplier les exemples et épiloguer longtemps sur le sujet, chaque tenant d'une position trouvant les arguments pour se donner raison.

-
1. *La concertation municipale*. Guide pratique sur l'élaboration et la gestion des ententes scolaires municipales en loisir, Québec, Comité d'échanges sur la concertation scolaire-municipale, 1993, p. 13. (code 2187-93)
 2. Le ministère s'appelle maintenant ministère de la Culture et des Communications.
 3. *La concertation scolaire-municipale en matière de bibliothèque*. Rapport du comité mixte sur la collaboration entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires culturelles en matière de bibliothèque, le 3 mars 1992, p. 21.

L'existence de bibliothèques de divers types enrichit le patrimoine collectif. La perspective du futur commande de prendre appui sur les acquis des bibliothèques, avec tous leurs défauts et qualités, des trois dernières décennies.

Ce n'est pas un mince progrès que, enfin, au Québec, le concept de «bibliothèque» ait été apprivoisé, qu'il se soit imposé, qu'il soit présent dans toutes les sphères de la société, qu'il se soit en quelque sorte intégré au tissu social. On ne pense plus «école», sans en même temps penser que cette école devra être dotée d'une bibliothèque. On ne pense plus «développement urbain» sans obligatoirement réfléchir à la localisation de la bibliothèque publique. Malgré tout ce qu'on peut dire sans toujours vérifier, et tout ce qu'on a pu écrire et qu'on continue d'écrire, le concept de bibliothèque est maintenant inscrit dans les moeurs⁴.

La nécessité de consolider un réseau de bibliothèques au Québec doit avoir pré-séance sur les visions sectaires et réductrices qu'ont certaines personnes de la mission de la bibliothèque. En ce sens, les propositions de *La politique culturelle du Québec*⁵, entre autres celles axées sur le partenariat, tracent la voie à la concertation dans le domaine qui est le nôtre.

Le contexte socio-économique et politique actuel force la réduction des ressources et accélère les prises de décision dans le secteur tertiaire de l'économie, soit celui des services publics à la population, en particulier. En plus de son importance éducative et culturelle, la bibliothèque est une véritable valeur économique dont il faut faire la promotion. Il convient que les spécialistes du domaine prennent le leadership de la coopération, de la collaboration et du partage des ressources, plutôt que de se voir imposer des conduites et des comportements qui nous amèneront à

«sauver les meubles» au lieu d'assurer le développement continu, même si ce dernier devait prendre la vitesse des zones d'écoliers. Il est capital, à court terme, que nous ayons un regard lucide et intelligent sur cette question. Cela nous permettra de proposer les options pertinentes aux administrateurs et aux élus mandatés pour prendre les décisions relatives à l'existence d'un réseau solide de bibliothèques au Québec.

4. Brault, Jean-Rémi. «Les acquis», *Documentation et bibliothèques*, vol. 39, no 1 (janvier-mars 1993), 20.

5. *La politique culturelle du Québec: notre culture notre avenir*, Québec, Ministère des affaires culturelles, 1992, 150 p.

LOGICIELS AD HOC
documents administratifs
procès-verbaux
centre de documentation

SUR MESURE

(514) 385-5510

CIDG
CONSEILLERS EN INFORMATIQUE
DOCUMENTAIRE ET DE GESTION

analyse de besoins
formation
programmation